

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD**

SNTRS

Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vif.cnrs.fr

N°1 du 3 février 2003

Spécial Comptes-Rendus

Sommaire

Comptes-rendus	pages
Conseil d'Administration du CNRS du 3 décembre 2002. Par Jacques Audin, Elu SNTRS-CGT	2 à 4
Conseil scientifique du CNRS des 13 et 14 janvier 2003 Par Daniel Steinmetz, Elu SNTRS CGT.	5 & 6
Rencontre entre syndicats sur le CAES le 19 décembre 2002 Par Denis Claisse et Jean Omnès	6 & 7
Conseil d'Administration du CAES 10 et 11 décembre 2002 Par Denis Claisse, Elu SNTRS CGT.	7 & 8

Les concours ouverts :

CEMAGREF

2 postes de techniciens de recherche en concours externes (un en SHS et un en gestion).

La limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au 13 février 2003 à 17 heures

CEMAGREF : Parc de Tourvoie, BP 44, 92163 Antony Cedex – Tél : 01 40 96 60 06

INRIA

12 postes d'Adjoints Techniques (concours internes pour la résorption de l'emploi précaire)

19 février à 17 h.

INRIA : Domaine de Voluceau, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex – Tél. :01 39 63 54 76

Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 3 décembre 2002.

Par Jacques Audin Elu SNTRS-CGT

Ce CA avait à son ordre du jour :

Budget primitif du CNRS 2003

Indicateurs de suivi du Contrat d'Action Pluriannuel (CNRS Etat)

Modification des statuts du GIP « Consortium National de Recherche en Génomique »

Renouvellement du GIP « MSH Ange Guépin »

Création d'un GIP « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

Questions diverses :

- Examen des demandes d'éméritat de Directeurs de recherche,
- Recours à six transactions de dédommagement de chercheurs à la suite d'une annulation de concours DR2,
- Renouvellement de mise à disposition dans le cadre de la loi sur l'innovation,
- Versements de subventions pour le programme interdisciplinaire « bio informatique »,
- Demande de levée de prescription quadriennale,
- Concession de logement à un DS,
- Acquisition d'un immeuble.

J'ai compté six administrateurs absents à ce CA!!!, soit 14 présents sur 20 en début de séance (Francis Mer n'a toujours pas été remplacé) et 8 en fin de séance, mais toujours 18 votants avec les procurations!!!

Le président nous a remis copie de la lettre adressée à la Ministre à la demande du CA précédent. (annexe)

Budget primitif du CNRS 2003 :

Pour nous mettre en forme Alain Costes, représentant du Ministère de la recherche, nous a annoncé que le gouvernement va procéder à une annulation budgétaire de 30 Millions d'euros (Me) sur le budget 2002 du CNRS !!!

Le budget présenté pour 2003 confirme la baisse de 17,3% des crédits de paiement du CNRS, la suppression de 137 postes de chercheurs, la création de 17 postes d'IR et de 28 AI, la création de 210 contrats CDD de post-doctorants (précisons que l'enveloppe budgétaire de 3,4 millions d'euros pour payer ces CDD correspond environ à six mois de salaires, soit en équivalent temps-plein, à une centaine de postes.

Pour présenter son budget 2003 la direction a été autorisée à puiser 83,273 Millions d'euros (12Me pour les salaires 71,273Me pour les CP) dans le fond de roulement du CNRS pour les inclure dans le budget primitif 2003. Cette somme correspond à une partie des reports de crédits qui seront disponibles en fin d'année. Plus d'un demi-milliard de francs, c'est énorme. Pour l'essentiel ces reports proviennent de ressources propres non encore dépensées !!!

L'Etat dans ce budget ne donne pas à l'établissement l'argent pour payer l'ensemble des salaires prévus. (12 millions d'euros (Me) par rapport à 1478Me presque 1%, l'équivalent de 200 postes environ)

Il y a eu de nombreuses interventions critiques d'administrateurs élus et nommés. La directrice a été mise en cause pour l'éditorial qu'elle a signé dans le journal du CNRS dont le but, a-t-elle répondu, était « de ne pas affoler la communauté ». On ne peut pas dire qu'on est contre dans les couloirs et écrire le contraire s'est écrié l'élu SNCS!!!

Le représentant du ministère du budget s'est réfugié derrière des mesures d'ordre techniques budgétaires courantes !!!

Compte tenu des incitations très fortes en direction des laboratoires pour qu'ils réduisent leurs reports de crédits, une

situation de cessation de paiement du CNRS fin 2003 début 2004 comme celle de 1995 où les CP ne pouvaient plus couvrir les AP n'est pas impossible. On se souvient que le budget de laboratoires avait été amputé de 20%.

Ce budget a été adopté par 11 pour et 7 contre 0 abstention. (Bien sur j'ai voté contre)

Mon intervention sur le budget :

« Le conseil d'administration est confronté aux choix et arbitrages gouvernementaux qui sont liés à une volonté de pérenniser la France dans une stratégie néo-libérale de l'économie. Cette stratégie génère des inégalités de plus en plus grande en France mais aussi entre les pays du monde. Ces inégalités entraînent à leur tour des réactions et de l'insécurité au sens large. Ce gouvernement qui a fait campagne électorale sur l'insécurité privilégie donc les budgets de la police de la justice et de l'armée au détriment des autres services publics.

La recherche publique ne fait pas partie des priorités gouvernementales !!!

Le contrat d'action pluriannuel signé cet été entre le CNRS et l'Etat est caduque puisque ce dernier n'assure même pas le maintien de l'emploi scientifique. Certains ici avaient critiqué le fait que ce contrat n'engageait pas l'état. Ils avaient raison !!! Dans ce contexte, la poursuite des priorités scientifiques devient très dangereuse pour l'équilibre des disciplines.

Pire, malgré les suppressions de postes, le CNRS devra puiser 12 Me dans son fond de roulement pour payer l'intégralité des salaires du personnel.

Selon le CSRT la projection actuelle du pourcentage du PIB consacré à la recherche atteindra à peine 2.3% en 2010 au lieu des 3% annoncés. La France va accroître son retard par rapport aux USA et au Japon etc. La création de 210 post-doc annoncés comme un moyen de permettre aux jeunes docteurs d'intégrer plus vite les laboratoires ne vise en fait qu'à substituer aux emplois statutaires, un vivier d'emplois précaires !!!

Les reports budgétaires sont liés à la multiplicité et à l'accroissement de la complexité du financement de la recherche. Les crédits incitatifs, les appels d'offre, les plans quadriennaux, les cofinancements génèrent des retards dans

l'exécution des projets et aussi un gaspillage considérable du temps chercheur. Est-ce qu'on se préoccupe d'évaluer tout ça aussi !!!

Le budget alloué au CNRS par le ministère est catastrophique. Il oblige la direction, pour tenter de maintenir l'activité du centre, à puiser 12ME dans son fond de roulement pour payer les salaires et 72 ME pour ses crédits de paiement.

Mais un fond de roulement, ça n'est pas une cagnotte, ça n'est pas une réserve, ce ne sont pas des économies!. On nous propose rien de moins que faire de la cavalerie financière et la cavalerie financière ça mène normalement à la faillite !!!.

Indicateurs de suivi du Contrat d'Action Pluriannuel (CNRS Etat)

Pour suivre la mise en œuvre du CAP, année par année jusqu'en 2005, la direction nous propose un certain nombre de tableaux permettant de visualiser les évolutions de la répartition des chercheurs dans les programmes prioritaires, interdisciplinaires et les départements etc.

Aucun suivi pour les ITA n'est proposé pour l'instant si ce n'est de compter leur nombre par département scientifique et de calculer le rapport ITA/Chercheurs. On nous promet toutefois de faire des propositions d'indicateurs par métier et filière technologique en mars prochain.

Un tableau est proposé pour mesurer l'impact bibliométrique global du centre et un autre chargé de mesurer en quelque sorte l'évolution de la production du CNRS, à savoir : le nombre de brevets, licences, contrats industriels, start-up, créations d'entreprises, etc.

De publications scientifiques, rien du tout, d'impact de nos publications, rien du tout... Normal le but du CAP n'est pas de faire de la recherche fondamentale, mais de la valoriser !!!

De nombreuses interventions critiques ont été faites par les administrateurs, du scepticisme aussi s'est exprimé.

Je suis intervenu de la sorte :

Je ne sais pas comment on travaille dans cette maison pour établir de tels indicateurs. Jean Francois Khann disait l'autre jour sur France inter : « Le néo-libéralisme c'est le communisme privatisé » J'ai l'impression parfois au CNRS qu'on est en train de s'inspirer du modèle soviétique des années cinquante. !!!

En gros vous nous présentez deux types d'indicateurs. Des indicateurs d'évolution des moyens humains repartis dans vos divers programmes ou disciplines prioritaires et des indicateurs de résultats.

Concernant la répartition des moyens humains, on est gâté : pas moins de 14 tableaux. Concernant la production de résultats : deux tableaux. Un pour les indicateurs bibliométriques et un pour les brevets, licence, contrat etc.

Je suis très inquiet quand même de voir à quel point vous mettez l'accent sur la production de brevets, contrats, licences etc. pour mesurer l'évolution de votre politique interdisciplinaire et de vos programmes prioritaires. Excusez mon expression, mais j'ai quand même envie de crier ici :

« Et l'avancée des connaissances bordel !!! »

Dans quel organisme sommes-nous ? Si vous voulez avoir des indicateurs qui parlent aux personnels et si vous voulez qu'ils s'en emparent dans leur stratégie, il faut leur parler publications scientifiques par discipline et par inter-discipline et des impacts de celles-ci. Combien de publications par chercheur, dans chaque discipline ? Il faut intégrer l'apport

des ITA, des étudiants dans cette production.

Je prends acte de votre volonté de présenter au CA de mars des indicateurs qui concernent les ITA et vous épargne mon couplet sur ce sujet. J'ai hâte cependant de voir comment vous allez les traiter, mais je suis inquiet aussi. Mme la Directrice, j'aimerais bien savoir où en est la mission des ressources technologique que vous avez créée ? Que propose telle comme organisation des métiers et pour accompagner votre politique d'interdisciplinarité par exemple ? A part recenser les métiers et faire des belles fiches d'emploi-type, que propose l'observatoire des métiers pour que chaque département dispose des moyens techniques adaptés ?

Modification des statuts du GIP « Consortium National de Recherche en Génomique »

Ce GIP avait été examiné lors d'un précédent CA ? Le CNRG a pour mission de participer à la politique nationale de génomique et de génomique fonctionnelle en mettant à disposition de la communauté scientifique française de grands équipements technologiques de niveau international.

Il regroupe le Géoscope CNS (Centre National de Séquençage), le CNG (Centre National de Génotypage) et le RNG (Réseau National des Génopoles régionales).

L'Etat détient 47% des parts (recherche 29%, santé 9%, industrie 9%) le CNRS, l'INSERM, l'INRA, le CEA 13% chacun et FIST SA 1%. Actuellement le CNRG est financé à 80% par le FNS (Fond National de la Science) dépendant directement du ministère.

La direction du GIP était assurée alternativement par l'un des responsables de chaque composante. Les modifications proposées consistent à doter le CNRG d'un seul président et conseil d'administration.

J'avais voté contre la création de ce GIP, considérant que ce type de structure de recherche devait rester au sein des organismes de recherche et être piloté par eux !!!

Les modifications apportées au statut du CNRG rendent plus clair son fonctionnement mais renforcent encore le poids du ministère dans les orientations de ce consortium qui échappe totalement à l'évaluation de la communauté scientifique.

De nombreuses interventions d'élus ont critiqué ce GIP et les défauts de ce type de structure.

Pour ma part, j'ai justifié mon vote négatif en dénonçant la mise en place de fait, d'une sorte de nouvel EPST dans les sciences de la vie qui, hélas, n'est pas soumis aux mêmes règles que les autres. Pas de système d'évaluation de la recherche, pas de représentation des personnels dans les instances de directions (CA, CS...), rien n'est démocratique là-dedans, même le comité d'éthique n'est pas indépendant puisque ses membres sont choisis par le président. (au CNRS aussi m'a-t-on rétorqué) Les personnels (environ 300 CDD ou CDI) n'ont pas vocation à intégrer un statut de la fonction publique, il règne une grande opacité dans les stratégies scientifiques...

Renouvellement du GIP « MSH Ange Guépin »

Il s'agissait de renouveler pour 8 ans une Maison des Sciences de l'Homme dont la structure juridique est un GIP. Cette MSH se fixe plusieurs objectifs. Promotion de programmes interdisciplinaires, internationalisation de la recherche par accueil de chercheurs étrangers, insertion des jeunes dans la recherche de haut niveau par l'hébergement de doctorants, consolidation de l'organisation institutionnelle de la recherche par la mise à disposition de moyens

communs. Ce GIP avait pour membres le ministère de l'emploi et de la solidarité, le CNRS, l'Université de Nantes, la ville de Nantes, l'EDF, la Poste, la Mutuelle de Loire Atlantique !!! Dans le nouveau projet, EDF se retire, la communauté urbaine de Nantes prend la place de la ville de Nantes.

Deux rapports d'évaluations (favorables) nous ont été fournis en début de séance.

De nombreuses questions, interrogations et critiques ont été formulées par des administrateurs présents : manque de visibilité quant aux objectifs scientifiques précis de ce GIP, pertinence de la structure GIP pour une MSH, problème récurrent de l'évaluation etc....

Tout en m'associant à certaines remarques je suis intervenu pour soutenir le renouvellement de ce GIP considérant que les MSH jouent un rôle important dans le domaine particulier des SHS.

Le renouvellement de ce GIP a été voté à l'unanimité pour 4 années seulement.

Création d'un GIP « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

Ce GIP regroupe les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNRS, les Universités de Paris 1, 3, 4 et 7, l'Ecole pratique des hautes études, l'Ecole des hautes études en sciences sociales, l'Ecole française d'Extrême Orient, et l'Institut National des langues et Civilisations Orientales.

La construction d'une Bibliothèque universitaire des langues et civilisations s'intègre dans un projet plus vaste de rassembler sur un même site un pôle de recherche (notamment avec l'implantation de l'INALCO) et de formation centrée sur les langues cultures et civilisations du monde (Europe centrale et orientale, Asie, Océanie, Afrique).

Le GIP, théoriquement provisoire pour 6 ans, a pour but de définir les orientations scientifiques de la bibliothèque, concevoir la politique documentaire, gérer les travaux, prendre en charge l'acquisition, le traitement et la gestion des collections, proposer les statuts de la future bibliothèque qui ouvrira en 2007. Coût 45 Millions d'euros payés par la région. Ce GIP a été voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Examen des demandes d'éméritat de Directeurs de recherche.

J'ai voté pour les propositions faites par le Conseil Scientifique en précisant que je souhaiterais que l'avis des sections du comité national soit systématisé. (il y a eu un contre et des abstentions)

Recours à six transactions de dédommagement de chercheurs à la suite d'une annulation de concours DR2.

Il s'agissait de dédommager des chercheurs rétrogradés en CR1 après 7 années passées en DR2. Réintégrés en DR2 après qu'un nouveau concours ait été organisé, ils subissent néanmoins un préjudice financier dans le déroulement

indiciaire de leur carrière. Ils plaident semble-t-il aussi, pour un dédommagement de leur préjudice moral qui est plus difficile à chiffrer selon la direction. Les propositions faites calculent le préjudice financier réel augmenté de 5%. Le CA a voté pour le principe d'un dédommagement.

Renouvellement de mises à disposition dans le cadre de la loi sur l'innovation.

Il s'agissait d'examiner deux dossiers de chercheurs mis à disposition (salaires payés par le CNRS) depuis deux ans dans des sociétés qu'ils ont créées dans le cadre de la loi sur l'innovation. Ils demandent une prolongation de leur mise à disposition sous prétexte de stabiliser leur entreprise confrontée à la concurrence.

Je suis intervenu pour dire mon désaccord profond avec cette proposition.

On ne peut pas avoir le beurre et réclamer l'argent du beurre !!! Le CNRS n'a pas à payer des salariés de sociétés privées, fussent-elles créées par des chercheurs. Ou alors il faut changer de système et nationaliser toutes les PME. Il faut choisir : ou on reste fonctionnaire au service de l'Etat ou on va dans le secteur privé et concurrentiel. Il y a un problème d'éthique qui est posé. Les règles de la libre concurrence sont faussées. Les autres entreprises concurrentes sont en droit de porter plainte !!! On m'a répondu que c'était la loi !!!

Je mettrai cette affaire sur la place publique ai-je dit !!! D'autres voix d'élus se sont levées pour aller dans mon sens. Il ne restait plus beaucoup d'administrateurs pour voter mais la règle des procurations devait faire le reste, le Président et un représentant du monde économique avaient, à eux deux, la majorité absolue face au reste des administrateurs présents !!!

La loi sur l'innovation n'a pas fini de faire des ravages. Il faut absolument que les personnels et les citoyens réagissent. Il y a ici détournement des missions de la recherche publique !!!

Versements de subventions pour le programme interdisciplinaire « bio informatique »

Voté à l'unanimité du CA

Demande de levée de prescription quadriennale.

Voté à l'unanimité l'indemnisation d'un agent originaire de la Guadeloupe qui avait omis de faire valoir ses droits en matière d'indemnité d'éloignement. (circulaire fonction publique)

Concession de logement à un DS

Voté à l'unanimité du CA.

Acquisition d'un immeuble qui abrite 3 laboratoires du secteur SHS. Actuellement le CNRS loue cet immeuble. Le propriétaire souhaite vendre pour l'équivalent de huit ans de loyer. (2.7 Millions d'euros)

Voté à l'unanimité du CA

Compte rendu du conseil scientifique du CNRS des 13 et 14 janvier 2003

Par Daniel Steinmetz, Elu SNTRS CGT.

Ce conseil était pour l'essentiel consacré à la création et suppression d'unités ainsi qu'à l'examen des nouveaux programmes scientifiques.

Les directeurs scientifiques ont présenté leur politique de façon plus ou moins détaillée (un rapport écrit plus ou moins explicite selon, les départements ont été envoyés avant le conseil). Tous ont souligné les problèmes de succession dans la direction des labos. Par ordre chronologique

SDV (Bernard Pau). Le département évolue de 285 à 283 unités. Pour le DS, les critères d'association passent par une vision stratégique : l'Europe est un objectif prioritaire. Il y aura notamment mise en place de 2 à 3 labos européens. (ex : un labo à Montpellier associé avec un labo à Oxford et un labo à Rotterdam). Il faudra fédérer les forces en région dans le cadre d'une stratégie régionale européenne: 7 à 8 régions regroupent 80% des forces de SDV et aucune région n'a la possibilité de tout faire. En dehors de ces 8 régions, il n'y aura que des actions ponctuelles. La taille idéale d'un labo en SDV, va de 20 à 120 personnes. Les petites unités (< 50 personnes) devront être dans un IFR., c'est dans les IFR que sera mis l'équipement. En 2003, le CNRS procédera à un examen complet de ses forces en région. B.Pau donne l'exemple de Bordeaux qui pourrait se spécialiser dans le cerveau et l'imagerie. En 2003-2004, il faudra faire coalescer les unités pour leur faire atteindre le seuil de lisibilité européen. La GRH aura pour rôle d'aider à la restructuration. Les futures FRE seront là pour donner une chance aux équipes postulantes, en sachant que le CNRS restreindra la création d'unités sur ses objectifs.

Après les interventions des rapporteurs, a été évoqué le problème de Pasteur. Mme Berger précise que la convention avec Pasteur est en cours de renégociation.

Vote SDV : 18 Oui 1 abstention

SHS (JM Hombert). Le DS avait précisé dans le document écrit de politique scientifique ses intentions de regroupement des unités de SHS :

- *l'un des objectifs prioritaires de la direction scientifique de est le développement de la recherche collective* . (JM Hombert constate un nombre excessif d'unités avec de très faibles effectifs de chercheurs et d'ITA, 140 unités de SHS comptent moins de 3 chercheurs, il y a 54 unités sans ITA). Pour remédier à l'insuffisance des locaux mis à leur disposition ; un équipement documentaire et scientifique parfois hors d'âge ; à une situation d'isolement interdisant à nombre de ces unités de développer des programmes scientifiques ambitieux à l'échelle internationale.
- *le resserrement et le renforcement du dispositif des formations de recherche conditionnent le développement de la recherche en SHS dans le contexte national et la visibilité de la production scientifique française dans un contexte international en rapide évolution.*

JM Hombert souhaite utiliser au maximum le dispositif de mise en FRE (Formation de recherche en évolution) pour donner de la fluidité. Comme le temps presse, les premiers choix ont été brutaux, mais le calendrier sera moins tendu à

l'avenir et des discussions avec le CSD ont permis de relâcher un peu la pression. Il maintiendra sa politique de fléchage des postes.

L'intervention des 2 rapporteurs du CS : s'ils sont globalement d'accord avec la politique de regroupement des équipes, ils soulignent que :

-le critère du nombre est à prendre avec discernement , cf. exemple des équipes de sciences juridiques

-que 2 ans en FRE c'est parfois court pour certaines disciplines cf. exemple de l'égyptologie qu'il faudra une trace écrite de la politique du DS, type lettre de cadrage

-que parfois l'excès de fléchage des postes CR mis au concours conduit à des situations avec effet pervers.

JM Hombert répond qu'en ce qui concerne le droit, il faudra aussi choisir dans les thématiques celles que le CNRS soutiendra.

Suite de l'intervention des rapporteurs : la situation en SHS est fortement turbulente, les sections n'ont pas été consultées, elle le seront au printemps 2003. Il ne doit pas y avoir plus de 30% de postes fléchés, conformément à un vote antérieur du CS. Le concours de la section 33 pose problème. (1 poste CR1 et 4 postes CR2), le seul poste de CR1 est fléché dans le labo du directeur scientifique adjoint). Les historiens sont souvent âgés et ne peuvent rentrer en CR2. La discussion autour de la section 33 a été très tendue.

Intervention de la CGT :

Vote sur SHS : 12 Oui, 5 abstention; 1 non

Pour la CGT, A ce moment du débat , je suis intervenu à propos des départements SHS et SDV. En ce qui concerne SHS, j'ai rappelé que nous n'avons pas d'opposition de principe à un effort de regroupement des unités, l'appartenance à des unités trop petites posant des problèmes, notamment aux ITA, pour exercer de façon correcte leur qualification. Par contre, cette situation était la conséquence de décisions passées du CNRS et du ministère. Nous demandons comme le rapporteur une prise en compte prudente du critère de taille notamment en fonction de la discipline, que le regroupement des unités risquaient de ne pas se passer simplement notamment en région parisienne compte tenu du grand nombre de partenaires du CNRS. [Je suggère que la position de la CGT en SHS soit affinée entre les adhérents de ce département et fasse l'objet d'un courrier à la direction générale et au département].

En ce qui concerne SDV, j'ai indiqué que les informations de réorganisation annoncées par M Pau posaient beaucoup de problèmes, qu'il ne m'était pas possible d'intervenir à chaud sur ce sujet sans qu'au préalable la direction générale informe les partenaires sociaux sur ses intentions de restructuration. Mme Berge a indiqué que dès la direction serait prête, il y aurait une information en direction du CS.

Sciences Chimiques (JC Bernier). JC Bernier rappelle les priorités du département SC. Le rapport fait état que sur les 59 unités en renouvellement les seuls problèmes viennent -de succession de directeur . Comment éviter ce type de

problème, un appel d'offre pour chercher un directeur?

Pour la CGT, je suis intervenu à propos d'un laboratoire de Perpignan, mis en FRE d e fermeture pour ce type de problème, en soulignant que dans de petits universités cela posait de graves problèmes aux personnels du CNRS. Malheureusement dans ce cas précis, la dégradation de la situation locale semble empêcher toute autre solution que la désassociation.

Vote sur SC : 17 oui, 0 non, 1 abstention

SPM (M Dupont-Roque). Il n'y a pas encore de successeur nommé en remplacement de Mme Giacobino, actuelle directrice de la recherche au ministère. M Dupont-Roque présente rapidement les priorités scientifiques du département et liste les décisions, section après section. Le rapporteur ne fait pas apparaître de problèmes graves?

Vote sur SPM : 16 oui, 0 non, 1 abstention

SPI (Victor Sanchez). Sanchez rappelle les 7 axes scientifiques du département SPI pour la section 9 et 10 le seul fait notable est la création d'une UMR avec Total Fina Elf à Pau, sur la thermodynamique pétrolière. Pour 2003; il précise les souhaits d'association future en SPI, qui viendront finaliser la carte du SPI : à Marseille une unité en mécanique des fluides et génie de procédés, à Nantes une unité en génie civil, à Rennes en traitement de seaux et à Bordeaux une UMR Chimie Spi commune avec Rhodia.

Vote sur SPI : 21 oui

PNC (M Worsmer). Il y a 18 unités en SPM. Ni création ni suppression. L'évolution de unités se fait sur projet. Prévoir l'évolution de Ganil vers un laboratoire européen. Rapport : les astroparticules représentent actuellement 1/3 de PNC.

Vote PNC 24 oui

STIC (Jutand). Présentation des priorités de STIC. La politique d'association accompagne la forte évolution de l'enseignement supérieur et la demande d'unités nouvelles. des régions. Le DS prévoit une forte croissance de STIC (effectifs 7183 en 2000 et 8990 en 2002). Le département a créé 18 unités nouvelles en 2001-2002. Pour 2003, il y a 18 demandes d'associations, le DS propose d'en retenir 7 en section 7 et 1 en section 8.

Rapport et débat ; la question des interfaces et de l'INRIA. Réponse du DS : il y a 50 labos STIC en interface. L'INRIA a 50% de sujets communs avec STIC, mais STIC représente 3 à 5 fois l'INRIA.

Vote STIC : 19 oui 2 non 3 abstentions

SDU (M Gillet). Le DS présente ses objectifs et liste les problèmes section par section. Citons notamment la restructuration du Muséum à Paris. Rapport sans problème.

Vote : 22 oui 3 abstentions

Présentation des nouveaux programmes

Systèmes complexes : Remarque programme trop large, 20 oui, 3 non, 1 abstention

Histoire des savoirs : 20 oui, 1 non, 2 abstention

Développement urbain durable : 20 oui 1 non, 3 abstention

Micro Fluidique : 21 oui

Microbiologie. Fondamentale : Remarque aide à une communauté fragilisée 16 oui 0 non, 3 abstention

Apprentissage et STIC : 18 oui, 1 non, 2 abstentions

Autre point : Mme Berger présente son compte rendu sur la mise en œuvre des recommandations du conseil scientifique.

Compte rendu de la réunion inter-syndicats sur le CAES

mardi 19 novembre 2002

Par Denis CLAISSE et Jean OMNES

Présents :

SNTRS/CGT : J.OMNES, D. CLAISSE, SNCS/FSU : J.FOSSEY, M DIANI, SGEN/CFDT : R.TOUREAU, P MUSSOT, P EINGELSTEIN et M TESSIER, SNPTES/UNSA : F CHARPENTIER, SNPRESS/FO : C. FAIVRE AUBRY, SNIRS/CGC : MF LAGOUTTE

L'objet de cette réunion était d'avoir un échange de vue sur la situation au CAES à un moment où des difficultés de fonctionnement et de relations avec les personnels apparaissent.

Si tous les syndicats avaient répondu à notre demande, c'est malgré tout que la situation actuelle du CAES les préoccupait aussi.

Etant à l'initiative de cette réunion, nous en avons pris la présidence, s'adressant principalement aux secrétaires généraux car nous n'étions pas certains qu'ils étaient bien informés par leurs élus au CAES. Selon le vieil adage : qui n'entend qu'un son, n'entend qu'une cloche, nous leur donnions le point de vue des élus CGT et ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas.

Nous avons exprimé clairement, sans détours, les difficultés de fonctionnement et la situation de conflit permanent au sein du Bureau National du CAES auxquelles nos élus sont confrontés depuis le début de ce mandat. Les conséquences sont un refus, presque systématique, de prendre en compte leurs propositions, les plaçant de fait dans un rôle d'opposant. Contrairement à l'attitude de la CFDT dans le précédent

mandat qui est passé d'une politique de la chaise vide à celle d'un pouvoir sans partage dans le présent mandat, nos élus s'investissent dans la vie du CAES, en assurant le poste statutaire du secrétaire général, la présidence de la commission vacances et du sport ainsi que l'animation de groupe de travail comme les tarifs dégressifs et le règlement intérieur.

Les propositions formulées par la CFDT dans son projet de modification du règlement intérieur des instances nationales du CAES ne nous rassurent pas. Elles renforcent le rôle prépondérant du président, certaines étant même anti-statutaires.

A chaque conseil d'administration, nous avons tenté d'attirer leur attention par des déclarations. Nous pensons que celles-ci ont été interprétées plus comme une réaction de mauvais perdant, qu'une réalité. Elles sont devenues l'arbre qui cachait la forêt.

Aujourd'hui, la situation est préoccupante et nous ne sommes plus seuls à dénoncer le mauvais fonctionnement. Les élus du Comité d'Entreprise du CAES ont déclenché, conformément au droit en vigueur, une procédure d'alerte en exigeant une expertise comptable au frais de l'association, soit une somme de 24 000 € (157 430 F). De plus ils interpellent l'inspection du travail sur plusieurs points concernant la gestion du personnel, la remise en cause de la présence des délégués du personnel lors des entretiens du personnel avec l'employeur, licenciements abusifs, harcèlement moral, etc.

Les élus CGT avait constaté cette détérioration des relations entre eux et le président du CAES. Nous avons formulé plusieurs solutions dont une réunion inter-syndicats et la nomination d'un médiateur, élu CFDT au CA, qui avait la confiance de tous, sauf des siens! Dans le même temps, le Bureau du CAES votait à l'unanimité des présents sauf les élus CGT, le licenciement économique d'un personnel dont le seul tort était de ne pas avoir trouvé sa place dans l'organigramme. Cette décision risquant d'accroître l'incompréhension et la réaction des élus des personnels.

La direction du CNRS s'interrogeait aussi, elle exigeait une analyse comparative sur cinq années suivant plusieurs indicateurs : d'activités, économiques et typologiques, en conditionnant son intervention financière à un examen des comptes réalisé par un expert mandaté par ses soins. Nous avons une fois de plus critiqué la stratégie de la direction du CAES qui choisissait de diaboliser le déficit du centre de vacances de FREJUS au lieu de s'inspirer de la déclaration inter syndicats faites à la CNAS du mois de juin. Le CNRS n'a pas été dupe de cette distance prise par rapport aux organisations syndicales.

En guise de conclusion, le message était de faire comprendre qu'il était encore temps pour réagir et que nous devons travailler ensemble sur des objectifs sociaux.

Le SNCS par la voix de J FOSSEY a réagit en expliquant que le CAES appartenait à tout le monde et devait fonctionner collégialement. D'ailleurs au début du mandat, lui-même avait préconisé l'idée d'une présidence tourmente. Sans désaccord fondamental, il ne comprenait pas pourquoi la CGT se plaçait dans l'opposition. Concernant la gestion des personnels, il fallait clarifier la situation qui se compliquait du fait de personnels sous statut différents. Il proposera aux prochaines élections du CAES, dès le CA constitutif, d'établir un schéma de mandat.

R. TOURREAU pour la CFDT exprimait qu'il fallait gérer ensemble et non s'opposer de façon systématique. Il ne comprenait pas l'analyse de la CGT et le procès intenté lors du début de ce mandat. Leur objectif était de faire participer toutes les composantes, même les "petits syndicats". Il avait tiré les leçons de la perte de la présidence en 1997 qui avait été traumatisante pour son syndicat.

La gestion du personnel a toujours manqué de projection à

long terme, sur plusieurs mandats, en prenant l'exemple de la communication, du cas de Marseille et de l'animateur de FREJUS.

Il manque au CAES, un DRH compétent et s'interroge sur la fonction d'une direction professionnelle qui pourrait être un secrétaire général du CAES.

J.OMNES réaffirme la volonté de la CGT de travailler ensemble, de manière collégiale, d'ailleurs dans le précédent mandat, nous avons proposé de partager les postes statutaires. Si, nous avons été instigateur de cette réunion, c'est que nous sommes déterminés à régler les problèmes entre nous. Aujourd'hui, les élus CGT ont été mis dans l'opposition et ne peuvent pas travailler correctement, cette situation ne peut plus perdurer. Nous sommes favorables à des réunions régulières concernant des problèmes spécifiques.

F.CHARPENTIER du SNPTES est satisfait qu'un de ses élus participe au Bureau du CAES et souhaite un développement de l'association. Il regrette l'attitude de la CGT au début de ce mandat d'intenter un procès au CAES et prône aussi une gestion collective. Il faut montrer une bonne image du CAES et s'indigne des attaques personnelles contre le président. Les frais de missions sont des problèmes internes.

Le président du CAES estime qu'il est élu par le conseil d'administration et représente l'association et non les syndicats. Le CAES est une entreprise dont il assure la direction. C'est une fonction difficile soumise aux critiques mais il assume. Il travaille sans difficultés avec la secrétaire générale, il n'a pas de problème avec les personnels sauf un ou deux cadres. Les attaques des délégués du CE ne sont pas représentatives du climat de confiance qui règne entre lui et les personnels. Les frais de missions sont contrôlés par le secrétaire général et le trésorier et représente 1% des sommes gérées par le CAES.

En clair tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. En résumé, il faut travailler ensemble et gérer collectivement le CAES. Le reste est sans importance.

Nous sommes intervenus pour rappeler que nous ne nous sommes pas mis dans l'opposition, la majorité nous y a poussé. Nous avons indiqué que l'essentiel était que le CAES continue dans l'intérêt des personnels.

Avec l'objectif de créer un suivi du fonctionnement de l'association, il a été décidé d'une réunion trimestrielle inter-syndicats/CAES, programmé entre deux conseils d'administration, traitant de sujets précis. L'étude de la mise en place d'un secrétaire général ou directeur général professionnel du CAES fera l'objet de la prochaine réunion prévue le mercredi 5 février au matin.

Les secrétaires généraux des syndicats rencontrent les délégués du CE du CAES le mercredi 18 décembre à Meudon.

Compte-rendu du Conseil d'administration du CAES du CNRS des 10 et 11 décembre 2002

Par Denis CLAISSE, élu SNTRS-CGT

Toutes les dispositions avaient été prises afin d'accueillir, la DRH et le chef du bureau de la politique sociale qui devaient intervenir à 15 h afin de faire une déclaration concernant le budget du CAES.

Les préliminaires habituels à ce genre de réunion,

approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du précédent CA furent vite expédiés. Le rapport d'activité énoncé, ce fut l'occasion de lire notre déclaration relative à l'article de Condoleeza RICE à paraître dans le magazine du CAES.

Il y a eu deux types de réaction, celle des administrateurs non informés et celle des administrateurs qui avait préparé leurs réponses. Les premiers demandaient de lire l'article avant de se prononcer. Les deuxièmes s'insurgèrent comme le président du CAES se déclarant très satisfait du magazine qui portait une nouvelle image du CAES et était lu par de nombreux lecteurs ravis des articles abondants et intéressants. Suivi par le rédacteur en chef qui s'indigna au nom de la liberté d'expression en déclarant que le CAES du CNRS appartenait aux 26 000 agents CNRS, sans distinction d'aucune sorte, et conclut en paraphrasant ainsi Guy BEDOS: "qu'il soit noir, juif ou arabe, un type bien est un type bien et un enfoiré sera toujours un enfoiré". Pour clore les interventions, le vice-président argumentait "que ce journal s'adressait aux 26 000 intellectuels du CNRS et qu'ils auraient l'intelligence de faire la part des choses"(sic).

Les votes demandés dans la déclaration furent reportés au lendemain matin.

L'arrivée de Mesdames FLABBEE et BEC interrompit la présentation du budget 2003. Sa déclaration fut claire et sans ambages :

ma présence à ce CA doit être considérée comme un message fort de la direction du CNRS à l'intérêt que porte l'organisme pour le CAES qui est une institution à laquelle nous sommes très attachés.

En juillet, la saisine du commissaire aux comptes de votre association nous a alerté sur les difficultés financières dues en partie aux problèmes d'équilibre de gestion du centre de FREJUS dont le seuil de rentabilité n'est pas encore atteint. Nous ne souhaitons pas fragiliser le principal vecteur de l'action sociale du CNRS mais nous n'avons pas pu répondre à la demande d'augmentation de 277 000 € en 2002.

En 2003, dans un contexte budgétaire très difficile pour l'organisme, les choix et les arbitrages furent difficiles, la priorité a été donnée à la reconduction du budget pour les laboratoires. Concernant l'action sociale, nous avons réussi à dégager une marge permettant une augmentation du budget activités diverses du CAES de 1,8 % soit une hausse de 51 151 € représentant une dotation de 4 313 860 €.

Nous engageons une réflexion autour de la réhabilitation des centres de vacances du CAES dans le cadre d'un plan pluri-annuel d'investissement. Celui-ci devra définir ses priorités et les présenter à la direction du CNRS qui étudiera la possibilité de les subventionner toutes ou en parties dans le cadre d'un plan pluriannuel.

La direction du CNRS se pose beaucoup de questions sur l'utilisation de la subvention. Sa demande d'indicateurs d'activités afin de mesurer l'impact social auprès des agents CNRS reste entière car le document présenté par la direction du CAES pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Il faudrait faire analyser votre activité par un organisme indépendant.

En conclusion, Madame FLABBEE affirma sa volonté d'aider le CAES, notre CAES.

Dans le débat qui suivit, j'ai noté une forte incompréhension entre la DRH et le président du CAES qui se traduit par une méfiance de l'organisme. Nous avons été les seuls à intervenir sur le respect de la convention CNRS/CAES qui fixe à 1% de la masse salariale le budget du CAES et

l'indépendance de l'association vis à vis de la direction du CNRS.

Le reste de l'après midi fut consacré au budget. Un budget sans augmentation donc sans surprise dont la principale caractéristique était d'abonder le fond de roulement d'un montant de 287 000€. Le CA refusa notre demande d'utiliser cette somme afin d'améliorer le budget du secteur vacances. Au contraire, il diminua la ligne voyage de 21% en prélevant 19 000 € (71 000 € au lieu de 90 000 €) afin d'augmenter la ligne communication dont le magazine du CAES est la vitrine. Sans commentaire!

Le mercredi matin, à la demande du président de séance CFDT, le CA vota le report de la discussion et des demandes de votes au sujet de notre déclaration vers le point des questions diverses, traitées en fin d'après midi, à l'heure où tous les membres sont déjà partis. Donc, il n'y eut aucune expression de la part du CA.

Ensuite la matinée fut consacrée à la modification du règlement intérieur des structures nationales du CAES qui consistait principalement à dépoussiérer le texte. Cependant, nous avons été vigilants car la version corrigée par la CFDT donnait presque les pleins pouvoirs au président du CAES. Notre principale proposition d'introduire dans le statut du CAES, à l'article 13, un texte précisant la composition du Bureau afin d'éviter des manipulations électoralistes fut repoussée par la majorité. Le vote du texte intégral fut reporté au prochain CA car il y eut désaccord dans la majorité sur le cumul des mandats. La CFDT souhaitait remettre à zéro les compteurs après le vote du règlement alors qu'il était convenu de conserver l'historique depuis la dernière modification de 1996. Certains élus voulaient se refaire une virginité et continuer leur carrière au CAES mais arrivé à un certain âge cela est plus difficile. L'assemblée générale sera consultée sur une proposition d'allonger le mandat à 4 ans de toutes les structures du CAES.

La présentation de la nouvelle grille de salaire applicable aux personnels CAES reçu l'approbation du conseil d'administration. Elle était la conséquence des accords syndicats/direction de la convention nationale de tourisme social et familial (CCNTSF) à laquelle le CAES se réfère. Le but de cette nouvelle grille était de réduire le nombre de niveaux de 17 à 8 (A1, A2, B, C, D, E, F, G). La rémunération qui découle de cette grille est plus favorable aux personnels. La seule modification du CAES a été de créer dans les niveaux B jusqu'à G, trois grades comme dans certains corps au CNRS.

Le dernier point était la définition de la politique de partenariat concernant les échanges de lits entre partenaires sociaux (EPST, CE) ayant un patrimoine propre et aussi la participation financière à l'investissement dans nos centres de vacances. Nous tenions à formaliser ces échanges car, au bureau National, la direction du CAES a voté pour (sauf les élus CGT et FO) octroyer des lits à l'INSERM en période de sélection à AUSSOIS sans contre partie financière. En conséquence, des familles CNRS ont été refusées pendant cette période et ne pourront pas profiter en 2003 des vacances à la neige.